

Séminaire itinérant Aix-en-Provence

EURO-Lab
GIS Groupement d'intérêt scientifique



© Tous droits réservés

Judi 25 mai 2023
Salle des Actes

**Faculté de droit
et de science politique**

Quel contrat social pour l'Union européenne ? Réflexions sur la répartition des avantages et charges dans l'Union européenne

**Coordination : Estelle BROSSET, Claire MONGOUACHON,
Nathalie RUBIO (Aix-Marseille Université)**



L'Union européenne a d'indéniables effets de répartition de charges et d'avantages non seulement entre États membres et régions d'Europe mais aussi au sein de chaque État membre (entre groupes sociaux, territoires, genres ou autres catégories). D'une part, les textes de droit de l'Union fourmillent de mécanismes prévoyant le partage d'avantages et de charges, suivant des critères variés, qu'ils soient économiques, démographiques ou sociaux. D'autre part, les décisions de la Cour de justice de l'Union ont également des impacts (re)distributifs qui consolident, complètent voire corrigent les formules prévues dans les textes.

Certes, ces dispositifs ne sont pas nouveaux. La répartition des «avantages» est ainsi au coeur de la politique agricole commune, de la politique de cohésion ou de la politique migratoire. Quant à la répartition des «charges», elle est à l'oeuvre dans le domaine de l'asile, à l'instar de l'article 80 TFUE qui pose le principe de partage équitable de responsabilités entre les États membres ou encore dans le domaine de la lutte contre le changement climatique qui déploie une logique de la «répartition de l'effort» de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Néanmoins, les diverses crises - économique, migratoire, sanitaire, environnementale - que traverse l'Europe ont généré de nouveaux instruments à visée redistributive. C'est le cas, dans le cadre du plan *Next generation EU*, du financement de la relance dans chaque État ou encore de l'attribution de vaccins, achetés suivant des passations conjointes de marché communes puis distribués selon une clé de répartition, en fonction de la taille de la population dans chaque État.

Par ailleurs, une telle logique n'est parfois pas envisagée explicitement mais ressort, de façon plus inattendue, de l'analyse de certains champs d'action de l'Union.

C'est précisément l'objet de cet atelier d'explorer divers mécanismes à objet et/ou effet distributifs et de lancer ainsi la réflexion sur l'un des axes de recherche du GIS Euro-Lab.

Les critères de répartition des charges et avantages sont-ils fondés sur des critères de justice ? Comment peuvent-ils s'articuler avec une politique de conditionnalité fondée sur des critères propres ? L'aspiration à une meilleure répartition des ressources de l'Union ne comporte-t-elle pas le risque d'une différenciation entre les États et d'une fragmentation juridique ? N'implique-t-elle pas un accroissement des compétences de l'Union et un renforcement de ses modalités de délibération publique ?

A travers ces questions, ce sont les termes du contrat social européen, ses outils et ses méthodes, qui sont en jeu et auxquels cet atelier convie la communauté de chercheurs juristes, politistes, économistes, historiens ou sociologues à s'interroger.

9h-9h30 Mots d'accueil (GIS Euro-Lab/Faculté de droit et de science politique/CERIC)

I. Les termes du contrat social européen

Modérateur : Antoine VAUCHEZ (Paris 1, CESSP, CNRS)

9h30-10h30 Conférence-discussion : Vers un nouveau contrat social européen ?

Claude BLUMANN (Paris 2, Centre de droit européen), *Les crises de l'Union européenne comme accélérateur de solidarité*

Discutants : Louis DUBOUIS (AMU, CERIC), doctorants du CERIC et du GIS Euro-Lab

10h30-10h45 Pause-café

10h45-12h15 Table ronde : Les mots du contrat social européen : conditionnalité, solidarité, cohésion

Valérie MICHEL (AMU, CERIC), *Solidarité et conditionnalité : des injonctions contradictoires ?*

Romain FOUCART (Angers, Centre Jean Bodin), *La solidarité en matière d'asile et d'immigration*

Nathalie RUBIO (AMU, CERIC), *Cohésion et droits fondamentaux, les nouveaux termes du contrat social européen ?*

12h15-14h - Déjeuner

II. Les outils et méthodes du contrat social européen

Modérateur : Philippe ALDRIN (Sciences Po Aix, MESOPOLHIS)

Estelle BROSSET (AMU, CERIC), *Partage du fardeau et transition juste : état des lieux des formules de la répartition en droit de l'Union européenne du climat*

Jézabel COUPPEY-SOUBEYRAN (Paris 1, CES), *Policy-mix vert*

Valentine DELCROIX (AMU, CERIC), *Quelle répartition des avantages et des charges dans le règlement REACH ?*

Claire MONGOUACHON (AMU, CERIC), *Vers une fonction redistributive des règles budgétaires européennes ?*

Gaël LE ROUX (Fidal), *L'Acte pour les marchés numériques (DMA) : vers une meilleure distribution de la richesse des réseaux ?*

16h-16h15 Pause-café

16h15-17h15 Conférence-discussion : L'Union redistributive : quelles méthodes ?

Vincent RÉVEILLÈRE (AMU, LTD), *Les enjeux méthodologiques d'une analyse de l'effet redistributif des décisions de la CJUE*

Jessy BAILLY (Sciences Po Aix, MESOPOLHIS), *La Conférence sur l'avenir de l'Europe et la demande d'une UE redistributive*

Informations utiles



La manifestation a lieu à la Faculté de droit et de science politique de l'Université d'Aix-Marseille (3 avenue Robert Schuman). La salle des Actes se situe au rez-de-chaussée du bâtiment Pouillon.

Les accès en bus depuis l'aéroport Marseille-Provence ou la gare d'Aix-TGV se font en empruntant la ligne de bus n° 40. La gare routière se situe à 10 minutes de marche de la Faculté.

Depuis Marseille, l'accès depuis la gare Saint-Charles est possible en bus en empruntant le bus n° 50 ou par TER, direction Aix-en-Provence Centre.

